

STRATÉGIE D'ACQUISITION DES ARCHIVES PRIVÉES DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (2022-2027)

ARCHIVES
NATIONALES



STRATÉGIE D'ACQUISITION DES ARCHIVES PRIVÉES DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (2022-2027)



Nom de l'organisme :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Responsable :
Hélène Fortier

Groupe de travail :
Christian Drolet, Annie Dubé, Julie Fontaine et Julie Roy

Avec la collaboration de François David

Date : 29 novembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJECTIFS	1
2. FONDEMENTS	2
■ 2.1 Cadre conceptuel en matière d'évaluation.....	2
■ 2.2 Politique d'acquisition.....	2
■ 2.3 État de la collection : catégorisation des archives privées.....	2
■ 2.4 Guides et critères de tri	4
3. RESSOURCES EXTERNES	5
4. APPROCHE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION.....	6
5. ORIENTATIONS	7
■ 5.1 Cibler les acquisitions	7
■ 5.2 Instaurer des approches en matière d'acquisition	7
■ 5.3 Sensibiliser les créateurs	7
6. RECOMMANDATIONS.....	8
■ 6.1 Communautés culturelles.....	8
■ 6.2 Commerces et entreprises	8
■ 6.3 Peuples autochtones.....	8
■ 6.4 Patrimoine religieux.....	8
7. CONCLUSION	9

1. OBJECTIFS

La Stratégie d'acquisition des archives privées de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) (2022-2027) découle de la volonté de l'institution d'orienter ses efforts en vue de constituer un patrimoine archivistique d'origine privée le plus riche et le plus représentatif possible de la société québécoise d'hier et d'aujourd'hui.

En matière d'acquisition d'archives privées, BAnQ fait face à deux défis : combler les lacunes de ses collections afin de bien représenter l'histoire et l'évolution de la société québécoise et juguler le flot d'offres d'acquisition. Autrement dit, attirer la qualité et gérer la quantité.

Pour permettre l'atteinte de ces objectifs, la présente stratégie se base sur plusieurs travaux, notamment ceux ayant mené à l'élaboration de divers guides et critères de tri, et sur une analyse de l'état de sa collection d'archives privées. Au cours de ces travaux, les besoins de la recherche ont été considérés et des ressources externes ont été consultées.

Les objectifs poursuivis par la présente stratégie découlent de la volonté de BAnQ de revoir son approche et ses pratiques en matière d'évaluation des archives privées qu'elle acquiert.

Elle permet aussi de communiquer aux institutions et aux donateurs ses orientations en matière d'acquisition d'archives privées.

2. FONDEMENTS

Les choix établis dans la présente stratégie respectent le cadre législatif et réglementaire auquel BAnQ est assujettie, soit la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* et la *Loi sur les archives*. Par ailleurs, la stratégie s'appuie sur les outils d'évaluation archivistique suivants.

■ 2.1 Cadre conceptuel en matière d'évaluation

L'évaluation des archives à BAnQ se base sur un [cadre conceptuel](#) conforme aux pratiques archivistiques. Celui-ci tient compte des particularités caractérisant les archives gouvernementales, judiciaires, civiles et privées acquises par BAnQ, de leurs similitudes, ainsi que du contexte organisationnel de l'institution. Ce cadre se décline en six dimensions :

- la représentativité;
- la rareté;
- la preuve crédible;
- la communicabilité;
- l'exploitabilité;
- le contexte organisationnel.

■ 2.2 Politique d'acquisition

La [Politique de BAnQ en matière d'acquisition des archives privées](#) énonce les principes qui orientent et encadrent l'ensemble des activités d'acquisition d'archives privées par l'institution. Elle contient notamment les objectifs, les principes et les critères d'application d'une telle politique et précise le rôle des différents intervenants.

■ 2.3 État de la collection : catégorisation des archives privées

Afin de constituer une collection rassemblant des documents représentatifs des activités humaines de la société québécoise et des différents groupes sociaux qui la composent, BAnQ a analysé la nature des archives privées afin de brosser un portrait des fonds et collections qu'elle conserve.

À cette fin, elle a procédé, en 2018, à une catégorisation des fonds et collections d'archives privées par secteurs d'activité afin de déterminer lesquels étaient surreprésentés, suffisamment représentés ou sous-représentés au niveau national et régional.

Ce travail d'analyse a permis de faire les regroupements suivants :

Catégories surreprésentées	Catégories suffisamment représentées	Catégories sous-représentées
Arts de la scène	Arts appliqués	Administration
Associations / regroupements	Commerces	Arts visuels / plastiques
Familles	Politique	Conflits et rébellions
Littérature / rédaction	Territoires	Droit
Télécommunications		Éducation
		Établissements patrimoniaux
		Industries
		Municipal
		Patrimoine religieux
		Peuples autochtones
		Santé et services sociaux
		Sciences humaines et sociales
		Sciences naturelles / sciences pures
		Sécurité publique
		Transport

Ce portrait institutionnel devient dès lors un outil incontournable pour justifier et orienter nos activités d'acquisition futures, à la fois :

- pour cibler les secteurs d'activité susceptibles d'être considérés comme prioritaires en matière d'acquisition;
- et pour déterminer les secteurs d'activité surreprésentés, ce qui permet à l'institution de refuser certaines offres d'archives privées de façon éclairée.

Par ailleurs, il est important de souligner que, en ce qui concerne les catégories sous-représentées, certaines d'entre elles sont couvertes par des archives d'une autre nature (comme les archives gouvernementales, civiles et judiciaires) ou qui relèvent de la compétence d'autres organismes (par exemple, les services d'archives privées agréés ou les organismes publics décentralisés issus du monde municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux). Par conséquent, il est normal qu'elles soient moins présentes dans les fonds et collections d'archives privées de BAnQ.

En ce qui concerne les catégories surreprésentées, BAnQ doit impérativement prendre en compte les réalités régionales. Par exemple, si la catégorie Littérature est surreprésentée aux Archives nationales à Montréal, elle demeure généralement sous-représentée dans le réseau des Archives nationales.

■ 2.4 Guides et critères de tri

Depuis plusieurs années, BAnQ se dote d'outils spécifiques à certains secteurs d'activité afin d'aider les créateurs et les organismes œuvrant dans ces domaines dans leur gestion documentaire. Par ailleurs, ces outils aident BAnQ à identifier les archives qui pourraient être conservées. Voici quelques-uns des outils conçus par l'institution ou en collaboration avec ses partenaires :

Publications

- [Guide de gestion des archives des bureaux d'architectes](#) (2005);
- [Guide de gestion des archives des partis politiques](#) (2005);
- [Guide de gestion des archives de maisons d'édition](#) (2005);
- Normes et procédures archivistiques. [Chapitre sur le tri](#) (2005);
- [À l'abri de l'oubli - Petit guide de conservation des documents personnels et familiaux](#) (2008);
- [Le guide de gestion des archives d'entreprises](#) (2009; vendu sur le site des Publications du Québec et dans certaines librairies);
- [Guide de gestion de la danse au Québec](#) (2015);
- [À l'abri de l'oubli - Petit guide de conservation des photographies numériques](#) (2020).

Outils internes

- Directive visant l'application de critères de tri pour les dessins contenus dans les séries « Dossiers de projets » de fonds d'archives de bureaux d'architectes (2009);
- Directive visant l'application de critères de tri pour les documents contenus dans des fonds d'archives de parlementaires (2012).

3. RESSOURCES EXTERNES

Pour mettre en œuvre sa stratégie d'acquisition des archives privées, BAnQ s'appuie également sur un réseau de collaborateurs externes. Il s'agit du comité consultatif sur les archives privées, des partenaires du milieu archivistique (services d'archives privées agréés et autres institutions patrimoniales) et de divers spécialistes issus des milieux de la recherche.

Le comité consultatif sur les archives privées a pour mandat de soutenir le développement des fonds et collections d'archives privées conservés par BAnQ. Il analyse les projets d'acquisition soumis à son attention et remet ses recommandations au directeur des Archives nationales à Montréal. Lorsque ce dernier lui en fait la demande, le comité donne son avis sur les normes de BAnQ relativement à l'acquisition, au traitement et à la diffusion des archives privées.

Les partenaires du milieu archivistique sont interpellés par BAnQ afin d'assurer la préservation du patrimoine documentaire en fonction de leurs politiques d'acquisition respectives.

Enfin, lorsque l'évaluation d'une offre d'acquisition requiert un niveau d'expertise particulier, BAnQ peut demander l'avis de spécialistes.

4. APPROCHE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION

Pour encadrer ses actions en matière d'évaluation des documents d'archives qu'elle acquiert, BAnQ a retenu une approche qui se veut intégrée et transversale. Celle-ci se démarque par une volonté de l'institution de constituer un corpus archivistique à la fois riche, cohérent et représentatif de l'ensemble des activités de la société québécoise. Tout en reconnaissant le caractère distinct des quatre principales sources constituant ses fonds et collections d'archives (gouvernementales, judiciaires, civiles et privées) et les liens qui les unissent, BAnQ a retenu une approche prenant en considération les éléments suivants :

- la contribution des créateurs des documents à la société québécoise;
- les témoignages les plus représentatifs d'un ou de plusieurs secteurs d'activité, d'un événement, d'une spécificité culturelle ou d'une période qui ont façonné l'histoire du Québec ou de l'une de ses régions;
- la nature et le contexte de création des documents;
- la diversité des points de vue, c'est-à-dire la complémentarité de l'information contenue dans les fonds ou les collections par rapport à d'autres sources documentaires;
- les champs de spécialisation en matière d'acquisition des partenaires du milieu patrimonial, notamment les centres d'archives privées agréés;
- le principe de territorialité, selon lequel les archives qui témoignent de l'histoire d'une région sont conservées dans cette région. À cette fin, BAnQ répartit les offres de don à travers le réseau des Archives nationales ainsi qu'auprès de ses partenaires et des autres acteurs du milieu patrimonial;
- la complémentarité avec les archives gouvernementales, judiciaires et civiles;
- le corpus documentaire publié constitué en vertu du dépôt légal et par l'enrichissement des collections spéciales de la Bibliothèque nationale;
- les ressources (humaines, financières et matérielles) nécessaires au traitement et à la conservation des documents.

5. ORIENTATIONS

■ 5.1 Cibler les acquisitions

- Tenir compte des secteurs d'activité sous-représentés, tels qu'établis par la catégorisation, ou encore non représentés dans les fonds et collections d'archives de BAnQ.
- Réduire l'acquisition d'archives des secteurs surreprésentés ou suffisamment représentés.
- Considérer les réalités régionales et les spécialités des partenaires de l'institution.

■ 5.2 Instaurer des approches en matière d'acquisition

- Solliciter la donation d'archives de créateurs ou d'organismes significatifs pour l'histoire du Québec ou de secteurs d'activité qui sont peu ou pas représentés dans les fonds et collections de BAnQ.

■ 5.3 Sensibiliser les créateurs

- Sensibiliser les créateurs à la bonne conservation de leurs archives. Cela prend notamment la forme d'aide-conseil ou encore d'une mise à disposition d'outils de gestion documentaire tels que les guides mentionnés à la section 2.4.

6. RECOMMANDATIONS

À la suite de l'analyse de l'état de la collection d'archives privées de BAnQ (réf. : section 2.3) et en tenant compte des orientations mentionnées précédemment, BAnQ recommande de mettre en œuvre des actions dans les secteurs suivants :

■ 6.1 Communautés culturelles

BAnQ estime essentiel d'illustrer la contribution des communautés culturelles à l'histoire du Québec. Elle recommande de prioriser l'acquisition d'archives d'associations, d'organismes, d'entreprises ou encore de créateurs issus de ces communautés.

■ 6.2 Commerces et entreprises

BAnQ souhaite poursuivre l'acquisition des archives d'entreprises en priorisant celles qui se sont démarquées par leur apport à la vie économique et sociale du Québec. De plus, elle accorde de l'importance aux commerces de proximité qui se sont distingués dans leur région.

■ 6.3 Peuples autochtones

L'héritage des peuples autochtones étant indissociable de l'histoire du Québec, BAnQ souhaite collaborer à préserver cette mémoire en se rendant disponible auprès des communautés et des créateurs autochtones.

■ 6.4 Patrimoine religieux

BAnQ souhaite travailler avec les détenteurs des archives religieuses afin de déterminer le type d'intervention nécessaire pour assurer la sauvegarde de ce patrimoine d'importance pour l'histoire du Québec.

7. CONCLUSION

Par la présente stratégie, BAnQ vise à atteindre un équilibre en matière d'acquisition, en procédant de manière raisonnée, pour accroître son patrimoine archivistique et le rendre plus riche et plus représentatif de la société québécoise d'hier à aujourd'hui.

La présente stratégie d'acquisition se matérialisera à travers un plan d'action élaboré sur un horizon de cinq ans.